

service d'Accueil des étudiants étrangers du 5 septembre au 10 novembre 2011

un dispositif d'accueil est mis en place avec le concours de la ville de Paris pour les **étudiants étrangers** dans la [maison internationale](#) de la cité.

Accueil, information et accompagnement

cet accueil est animé par le bureau d'Accueil des étudiants en mobilité ([BAEM](#)) et une équipe d'étudiants français et étrangers multilingues.

cette équipe vous informe et répond aux questions liées à votre mobilité: recherche d'un logement à Paris, démarches administratives, réglementation du travail, pratique du français, activités de loisir. Elle vous conseille dans vos premières démarches et vous oriente ensuite vers différents services publics qui traitent sur place les demandes.

Les langues parlées sont : anglais, espagnol, roumain, portugais, allemand, arabe, russe, chinois, suédois, persan, kazakh

ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

visite médicale/ visa de long séjour valant titre de séjour

une antenne de l'**office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)** est chargée de donner un rendez-vous aux **étudiants parisiens primo-arrivants** (venus en France avec le « visa long séjour valant titre de séjour » : R311-3 6° du CESEDA) pour le passage de la visite médicale. cette visite médicale est obligatoire pour les non européens et cette démarche est à faire le plus tôt possible (dans les 3 mois suivant votre arrivée en France).

ouvert du lundi au jeudi de 8h35 à 16h30- vendredi de 8h35 à 16h

titre de séjour

Les agents de l'antenne de la [préfecture de police de Paris](#) accueillent les **étudiants résidant à Paris** et traitent sur place les demandes pour :

- > un premier titre de séjour étudiant (étudiants algériens, étudiants bulgares et roumains souhaitant travailler, et étudiants venus en France avec « l'ancien visa long séjour » : L.313-7-I du CESEDA)
- > un renouvellement de titre de séjour uniquement pour les étudiants résidant à la cité internationale.

ouvert du lundi au jeudi de 8h35 à 16h30- vendredi de 8h35 à 16h

Allocation logement

ce service s'adresse à tous les étudiants.

La [caisse d'Allocations Familiales](#) met en place un dispositif d'accès facilité pour l'établissement de votre demande d'allocation logement. Des postes informatiques reliés au site internet de la CAF vous permettent de remplir votre demande en ligne et de l'imprimer sur place. Vous êtes aidés et renseignés par deux conseillers techniques de la CAF.

ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Autorisation de travail

un agent du bureau de la main d'œuvre étrangère - [direction départementale du travail](#) - vous accueille et vous renseigne sur la législation du travail étudiant et sur les démarches de demande de changement de statut d'étudiant à salarié.

ouvert : lundi de 9h à 13h – de 14h à 16h30

Assurance maladie

un conseiller de [la mutuelle des étudiants \(LMDE\)](#) et de la [société mutualiste des étudiants de la région parisienne \(SMEREP\)](#) vous accueille et vous renseigne sur l'assurance maladie et les assurances complémentaires, les démarches pour se faire rembourser, la demande de carte vitale ou la démarche de déclaration de médecin traitant.

LMDE : mardi et jeudi de 9h à 13h – de 14h à 16h30

SMEREP : mercredi et vendredi de 9h à 13h – de 14h à 16h30

Titre de transport

un agent de la [RATP](#) est présent pour informer et conseiller les étudiants pour l'achat de tickets ou d'abonnement de transport.

6, 8 et 13 septembre, de 9h à 13h – de 14h à 16h30

4, 6 et 11 octobre, de 9h à 13h – de 14h à 16h30